

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015 - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 15 octobre 2015. L'an deux mil quinze le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Date d'affichage de la convocation : 20 octobre 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. RALLU Philippe – MONNIER Pascal – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel – Mme BEUCHER Sylvie – MM. MOUETAUX Patrick – DORNEAU Jean-Marc - COMMIN Cédric – Mme BERT Florence – M. BOULAY Gérard – Mmes PITOU Peggy - TROCHERIE Arlette –

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. GAUTHIER Mickaël – CHEMIN Loïc - M. DUGUÉ Stéphane -

M. GAUTHIER Mickaël a donné pouvoir à M. GESLIN Daniel.

M. CHEMIN Loïc a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

M. DUGUÉ Stéphane a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal.

♦ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de séance du 03.09.2015

Soumis à délibération :

- Indemnisation des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque (formations)
- Clôture de la régie de la Garderie passée en gestion Sivos à la rentrée de septembre 2014
- Atesart : validation des comptes de l'exercice 2014

Non soumis à délibération :

- Dossier extension du cimetière
- Point sur les travaux de voirie
- Avancement du chantier polysport
- Remplacement du lave-vaisselle au restaurant scolaire
- Proposition de partenariat avec le lycée agricole d'Alençon (bibliothèque, patrimoine)
- Bilans financiers cantine scolaire et garderie/TAP année scolaire 2014-2015
- Bureaux de vote élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Regroupements intercommunaux
- Informations diverses
- Questions diverses

Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- ♦ **Désignation du secrétaire de séance** : M. BOBLET Daniel est désigné secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 03 septembre 2015** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la naissance de Cenzo Commin fils de Cédric Commin et Céline Moussu. Félicitations aux parents.

INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE (FORMATIONS) :

Mme Françoise Rouzies, responsable de la Bibliothèque depuis le 01/01/2015 participera à la formation « *Faire vivre une petite bibliothèque* » d'une durée de 6 jours (3 x 2 jours) à la BDS du Mans les 5-6 nov, 26-27 nov et 17-18 déc.

Mme Angélique Grasset, agent d'accueil polyvalent à la Mairie, détachée à la bibliothèque à raison de 2 heures par semaine (couverture des permanences 1 semaine sur 2), participera également à cette formation, dans le cadre de la formation professionnelle continue.

DELIBERATION N°D20151029-050 (Présents : 12 – Votants : 15 - Pour : 15)

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la bibliothèque départementale de prêt et leurs achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal autorise le remboursement par la commune :

- de leurs frais de déplacements effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux,
- des éventuels frais de repas inhérents.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

Liste des bénévoles au 29.10.2015 :

Mme Françoise ROUZIES (responsable)

Mme Sylvie BEUCHER

Mme Nicole LEBOSSÉ

Mme Catherine PIMENTA

Mme Nicole ROY

CLOTURE DE LA REGIE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE PASSEE EN GESTION SIVOS A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014 :

DELIBERATION N°D20151029-051 (Présents : 12 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une régie avait été créée par délibération du 7 novembre 2000, pour l'encaissement des recettes liées au service de Garderie Périscolaire lors de sa création à la rentrée de septembre 2000.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires avec notamment la mise en place des T.A.P. mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014, le Conseil d'Administration du Sivos a décidé, par soucis de simplification pour les familles de modifier l'objet de la régie du Sivos, afin d'y inclure l'encaissement des recettes de garderie et T.A.P. des deux écoles, permettant ainsi l'établissement d'une seule facture par famille pour les deux sites et pour l'ensemble des services.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal de clôturer la régie de la Garderie de Sougé le Ganelon qui ne fonctionne plus depuis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, décide de clôturer la régie de la Garderie de Sougé le Ganelon.

Les arrêtés de nomination des régisseurs correspondants sont abrogés en conséquence, occasionnant l'arrêt du versement des indemnités de régisseurs à compter de la présente décision.

ATESART : VALIDATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014 :
DELIBERATION N°D20151029-052 (Présents : 12 – Votants : 15 - Pour : 15)

Le Conseil municipal de Sougé le Ganelon,

Vu le rapport du Maire,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,

La commune de Sougé le Ganelon étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2015,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 de l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART).

DOSSIER EXTENSION DU CIMETIERE :

Une étude hydrogéologique a été confiée à M. Mary, hydrogéologue agréé coordonnateur pour le département de la Sarthe. Suite aux tests effectués sur deux fosses creusées à cet effet en date du 02.10.2015, l'étude conclue à la faisabilité de l'extension du cimetière en prolongement de l'existant sur la partie du fonds, le terrain en sous-sol ne présentant pas de contrainte particulière.

La commission « *Cimetière* » s'est réunie le mardi 27.10.2015 pour visiter le terrain.

Suite aux négociations par ailleurs entamées pour l'acquisition du terrain nécessaire à cette extension (du mur du cimetière actuel jusqu'à la limite de l'Escole Corbin), ainsi que d'une partie en fonds de parcelle pour créer une voie piétonne de 3 m de largeur débouchant sur la rue de l'Escole Corbin, M. Coupard Daniel, propriétaire héritier, préalablement consulté par courrier puis rencontré le 26.10.2015, a fait part de son accord sur le prix de vente proposé de 3 € / m², tous frais annexes à charge de la commune (géomètre, notaires, clôtures, etc). M. Daniel Coupard ayant toutefois émis le souhait que le restant de la parcelle soit classée en zone constructible à l'occasion d'une future révision du PLU, ce dont le Conseil prend acte.

Une délibération décidant le lancement de l'opération et l'acquisition du terrain sera prise lors du prochain Conseil.

Le Conseil donne son accord de principe pour procéder aux opérations de bornage. L'acquisition foncière et la réalisation des clôtures (grillagées à 2 m) seront inscrites au Budget Primitif 2016. Début des travaux d'aménagement en 2017.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE :

- Route du Pin – VC104 : travaux interrompus en raison de travaux de pose de poteaux Erdf.

- Route des marchais – VC 143 : Le revêtement tricouche sur la zone purgée sera effectué prochainement. La seconde phase des travaux avec recouvrement de la voirie sera effectuée en 2016.
- PATA terminé.
- Débroussaillage/fauchage des bermes en cours par l'entreprise Poirier. A voir : délai de broyage des résidus issus de l'élagage. Des travaux supplémentaires ont été demandés au lotissement de la Plaine des Boulaies, et pour l'élagage de la haie du stade.

Remarque concernant la route de la Beaugendrie : les haies hautes disproportionnées seront recensées, et les propriétaires contactés pour accord et participation (proposition : taille horizontale par la commune et déblaiement par les propriétaires).

- Autres travaux en cours sur la commune financés par le Conseil Départemental :
 - programme de changement de poteaux électriques pour un budget de 200 000 €.
 - raccordement de fibre optique haut débit des entreprises du Gué-Ory (Cochet, Hutchinson ...).
- A compter du 02.11.2015, travaux de remplacement de 60 poteaux téléphoniques vétustes, pour le compte d'Orange.

AVANCEMENT CHANTIER POLYSPORT :

Les travaux de réalisation de la plateforme par l'entreprise Lochard-Beucé ont été réceptionnés le lundi 26.10.2015. La pose de l'équipement sera effectuée d'ici à 3 semaines.

Des travaux supplémentaires de terrassement et de mise en forme du terrain, financés par la commune, ont été effectués par l'entreprise Lochard pour un coût de 3257 €. Le terrain de pétanque ayant été réalisé en interne.

Une demande de partenariat effectuée auprès du lycée agricole de Brette les Pins pour l'étude de l'aménagement paysager du terrain, reste sans réponse à ce jour. A défaut de collaboration, la commission « *Fleurissement* » travaillera sur ce dossier. Les financements nécessaires à l'acquisition des équipements (plantations, table pique-nique, bancs, poubelles, etc.) seront inscrits au budget primitif 2016.

REMPLACEMENT DU LAVE VAISSELLE AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Une panne du lave-vaisselle constatée le 06.10.2015, a été diagnostiquée par la Sté Bénard le 12.10.2015. Montant du devis de réparation : 1200 € ht. Après comparaison avec le prix d'acquisition d'un matériel neuf, décision a été prise de procéder au remplacement de ce matériel dont la mise en service datait de 1995, pour un coût de 1992 € ht. Nouveau matériel livré et installé le 26.10.2015 permettant d'être opérationnel pour la rentrée des vacances de Toussaint.

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE AGRICOLE D'ALENÇON (BIBLIOTHÈQUE, PATRIMOINE) :

M. RALLU informe avoir reçu M. Emo, professeur au lycée agricole d'Alençon proposant de nouer un partenariat entre la section Services à la Personne et aux Territoires et des associations ou services existants sur la Commune. Quatre propositions ont été faites intéressant le Club des Aînés ruraux, Anaïs et la Commune, concernant laquelle il pourrait y avoir un travail sur la bibliothèque (comment augmenter sa fréquentation) et un travail sur le projet du lavoir (restauration, animation...). Contact sera pris avec les bénévoles concernés afin d'échanger sur la faisabilité de ces idées.

Point sur la restauration du lavoir de l'Escole Corbin : financement complet par la Ccam après adoption prochaine de la compétence communautaire. Les travaux seront confiés à une entreprise ou un chantier d'insertion. A coordonner avec le débouché piétonnier sur terrain d'extension du cimetière. Contact doit de nouveau être pris avec le propriétaire du manoir, riverain, pour l'élagage des peupliers surplombant le lavoir.

BILANS FINANCIERS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE / TAP - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 :

◆ Cantine Scolaire :

L'Assemblée générale s'est tenue le mardi 06.10.2015.

Bilan : 12193 repas servis soit une moyenne journalière de 89 repas.

Prix de revient du repas payant : 4,14 €.

Prix facturé : 3,12 €, **soit un peu plus d'1 € financé par la Commune** qui équilibre chaque année le budget de l'association de la cantine.

Le personnel de cantine a été remercié pour la qualité du travail réalisé, la bonne gestion des commandes de denrées auprès du magasin Intermarché Contact qui assure la livraison quotidiennement dans les conditions sanitaires requises.

◆ Garderie / TAP :

Ecole de Sougé :

Dépenses : 15 230 €

Recettes : 14 641 € dont 5507 € recettes familles, 3934 € aide Emploi Avenir et 5200 € Fonds d'amorçage Etat

➤ **déficit de 589 €**

Ecole d'Assé :

Dépenses : 18 522 €

Recettes : 16 952 € dont 5582 € recettes familles, 6570 € aide CAE et 4800 € Fonds d'amorçage Etat

➤ **déficit de 1570 €**

A noter que sur les 11089 € de recettes familles, une somme de 774 € reste à encaisser (impayés) ; des relances seront effectuées.

Le déficit est considérablement amorti par les aides de l'Etat pour les emplois aidés - Emploi Avenir à Sougé et CAE à Assé - et le fonds d'amorçage, lesquelles ne seront pas pérennes.

BUREAUX DE VOTE ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 :

• **8h à 10h30 - 1^{er} et 2^{ème} tour** : MM. RALLU Philippe, Mme PITOU Peggy, M. GAUTHIER Mickäel.

• **10h30 à 13h00 – 1^{er} et 2^{ème} tour** - : Mme BEUCHER Sylvie - MM. BOBLET Daniel, MOUETAUX Patrick.

• **13h00 à 15h30 :**

1^{er} tour : MM. DUGUÉ Stéphane, COMMIN Cédric, Mme TROCHERIE Arlette

2^{ème} tour : MM. MONNIER Pascal, Mmes BERT Florence, TROCHERIE Arlette

• **15h30 à 18h00** :

1^{er} tour : MM. GESLIN Daniel, DORNEAU Jean-Marc, BOULAY Gérard.

2^{ème} tour : MM. GESLIN Daniel, DUGUÉ Stéphane, BOULAY Gérard.

REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX : Après auditions des élus en septembre par la CDCI, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été officiellement présenté le 19 octobre 2015, marquant le début de la période de consultation des conseils municipaux, d'une durée de 2 mois.

Le nombre de communautés de communes passerait de 28 à 15, Madame la Préfète proposant en ce qui nous concerne le regroupement des trois Communautés de Communes : Pays Belmontais, Alpes Mancelles et Portes du Maine Normand, représentant 23 000 habitants.

Le Conseil municipal sera appelé à émettre son avis sur ce projet dans les deux mois. Des documents d'information seront transmis au préalable.

Le schéma sera arrêté par décision préfectorale avant le 31 mars 2016 pour mise en application au 1.01.2017.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Courrier de M. Mme Juvet-Leguet « La Gaisnière »** : ne souhaitant pas créer de précédent, le conseil ne donne pas suite à la demande de pose d'un miroir afin d'améliorer la visibilité à la sortie de la propriété de la *Gaisnière*.

♦ **Courrier de M. Lechat « rue des Erables »** : les chutes de feuilles de l'arbre du terrain de l'atelier municipal envahissant les gouttières de l'habitation voisine, un élagage s'impose. Contact sera pris avec la Sté Arbres et jardins EP.

Il sera procédé à l'occasion à la taille du marronnier mort place derrière l'Eglise qu'il n'est pas souhaité d'abattre pour l'instant.

♦ **Travaux cantine** : un recensement des travaux à effectuer a été réalisé avec l'Atelier du Bois pour une intervention prochaine. Des travaux de réparation du mur du fond de la salle de restauration (placo + peinture) ont été réalisés par le personnel technique pendant les vacances de Toussaint. A poursuivre lors des prochaines vacances scolaires avec la réfection du mur de descente d'escalier dans la cuisine.

♦ **Demandes de la Société Sportive** :

Pour des raisons de coût, le Conseil ne donne pas suite à la demande de pose de volets roulants sur les fenêtres du bureau et du local arbitre à l'arrière des vestiaires, pour lesquels un devis de 1115,70 € a été présenté.

Un minuteur sera installé sur l'éclairage extérieur des nouveaux vestiaires.

♦ **Eglise saint Martin** :

- **accessibilité** : la solution d'une rampe sur le côté n'est pas retenue afin de conserver la ceinture verte de pelouse de l'église. D'autres solutions seront étudiées pour une rampe aux normes.

- **peinture du chœur** : après le mur ayant reçu le tableau restauré, il reste à programmer les 2 autres murs pour terminer la réfection des peintures du chœur.

♦ **Maison médicale** :

Il est rappelé que la compétence médicale sur notre territoire est exercée exclusivement par la CCAM, en conformité avec ses statuts.

Les 2 maisons médicales de Sougé le Ganelon et Fresnay sur Sarthe ont été financées par la CCAM : ainsi, aucune des 2 communes citées ne peuvent intervenir ni dans le fonctionnement ni même l'entretien des 2 maisons médicales.

En aucun cas, la commune de Sougé le Ganelon - par exemple - ne pourrait résoudre ou modifier un problème de téléphonie ou tout autre problématique.

Lorsque que le Dr Fournier est parti en retraite au 31 mars 2015, sans remplaçant, la CCAM a dû reprendre à son compte la ligne téléphonique pour éviter la disparition du numéro et payer l'abonnement.

Le Dr Fournier a donné son accord écrit à ce changement. Puis, il a été demandé un changement d'opérateur sur lequel l'ensemble des parties étaient d'accord tout en conservant le même numéro car connu de tous.

Comme à chaque fois dans ce type d'opération, la ligne a connu une brève interruption de service : c'est ainsi qu'à la date du 21 octobre 2015, cette ligne était opérationnelle et fonctionnait parfaitement (attestation à l'appui), reliée à un télé-secrétariat (pris en charge financièrement par la CCAM).

◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 15/09 : 54 (-1) dont 31 hommes et 23 femmes – 38 indemnisables

Au 15/10 : 54 dont 30 hommes et 24 femmes – 38 indemnisables

◆ **Calendrier :**

- **Repas des Anciens** : dimanche 8 novembre

- **Cérémonie du 11 novembre** : messe à St Georges à 10h – Monument aux Morts à 11h30

- **Soirée Cassoulet Comité des Fêtes** – Remise des prix concours de rillettes : samedi 14 novembre

- **Sainte Cécile** : dimanche 22 novembre

- **Sainte Barbe** : samedi 5 décembre

- **Marché de Noël** : samedi 12 décembre

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 00h30.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20151029-050

D20151029-051

D20151029-052

Le Secrétaire,
Daniel BOBLET.

Le Maire,
Philippe RALLU.

ANNEXE AU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 21 mai 2015 :

1) **Décision n°20150522-015 du 22/05/2015** : Acceptation du devis de l'Association Centre Social du Canton de Saint Paterne pour la réfection du mur d'entrée du lotissement de la Plaine des Boulaies, pour un montant de 11461,45 € ttc.

2) **Décision n°20150602-016 du 02/06/2015** : Renouvellement du contrat Hotline télémaintenance pour le matériel informatique de la mairie et de la bibliothèque, auprès de la Sarl Conty 61, pour une durée de 1 an à compter du 01/06/2015 et pour un montant de 233 € ht.

3) **Décision n°20150703-017 du 03/07/2015** : Acceptation du devis des Ets Loir pour l'acquisition de guirlandes LED, pour un montant de 1037,40 € ttc.

4) **Décision n°20150629-018 du 29/06/2015** : Renouvellement du contrat de fourniture d'énergie gaz naturel de l'église, auprès de GDF SUEZ, pour une durée de 3 ans à compter du 01/09/2015. Montant de l'abonnement annuel : 77,50 € - Prix des consommations : 67,92 € / MWh.

5) **Décision n°20150716-019 du 16/07/2015** : Acceptation du devis de la Sté SAUR pour le renouvellement de tampons fonte d'assainissement et bouchage d'un regard, pour un montant de 1400 € ht.

6) **Décision n°20150820-020 du 20/08/2015** : Acceptation du devis de la Société Thirel Bureau pour l'acquisition d'un vidéo projecteur, pour un montant de 475 € ht.

7) **Décision n°20150824-021 du 24/08/2015** : Conclusion d'un contrat avec la Sarl Conty 61, pour la maintenance informatique du micro-ordinateur Gateway DT50 + Ecran plat 22 (poste Serveur), pour une durée de 1 an à compter du 30/07/2015 et pour un montant de 168 € ht.

8) **Décision n°20150825-022 du 25/08/2015** : Conclusion d'un contrat de location et de maintenance d'un copieur SHARP MX-2314 N, avec la Sté Thirel Bureau, pour une durée de 5 ans.
Loyer trimestriel : 147 € ht – Coût copie Noir et Blanc : 3,90 € ht les 1000 copies – Coût copie couleur : 39 € ht les 1000 copies.

9) **Décision n°20150904-023 du 04/09/2015** : Acceptation du devis de l'entreprise Lochard-Beaucé, pour la réalisation de travaux de terrassement et de mise en forme sur le terrain multisports, pour un montant de 3257 € ht.

10) **Décision n°20150917-024 du 17/09/2015**: Acceptation du devis de l'entreprise Mouetaux Ppatrick, pour l'installation d'un éclairage extérieur au niveau du passage piéton situé face à l'abribus en centre bourg, pour un montant de 1342,73 € ht.

11) **Décision n°20150929-025 du 29/09/2015** : Acceptation de devis de la Société Srci, pour la fourniture d'une solution de dématérialisation des flux comptables (PES V2) dénommée IXBUS MODULE HELIOS, pour un montant de 330 € ht (abonnement 1^{ère} année inclus).

12) **Décision n°20151008-026 du 08/10/2015** : Signature de l'avenant au contrat d'assurances ALEASSUR CNRACL auprès de SMACL Assurances, suite aux changements intervenus dans la nature et/ou la composition des risques assurés, pour l'année 2014. Cotisation à verser au titre de l'avenant : 230,03 €.

13) **Décision n°20151012-027 du 12/10/2015** : Acceptation du devis de la SAS Cochet pour le remplacement d'un vérin électrique sur la balayeuse City Clean, pour un montant de 880 € ttc.

14) **Décision n°20151012-028 du 12/10/2015** : Conclusion d'un contrat de fourniture d'électricité pour le site de la salle polyvalente, avec EDF Collectivités, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Montant de l'abonnement mensuel : 40,648 € ht - Coût énergie c€/kWh : HPC 5,726 - HCH 4,312 - HPE 4,619 - HCE 3,310 -

15) **Décision n°20151012-029 du 12/10/2015** : Conclusion d'un contrat de fourniture de gaz naturel pour le site école/cantine, avec EDF Collectivités, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

Montant de l'abonnement mensuel : 61,43 € ht - Coût énergie c€/kWh ht : 3,368 -

16) **Décision n°20151015-030 du 15/10/2015**: Acceptation du devis de la SA Groupe Bénard, pur l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire, pour un montant de 1992 € ht.

Concessions au cimetière communal :

Concession n°540 – Le 04/06/2015 – M. LEROY René – Renouvellement de concession avec effet rétroactif au 19/11/2013 - Durée 30 ans – 80 € - Emplacement B47 -